



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale constate que le budget fédéral comporte plusieurs investissements qui constituent des intrusions dans les champs de compétences du Québec;

QU'elle condamne ces ingérences;

QU'elle appuie les efforts du gouvernement du Québec pour obtenir une compensation pleine et entière sans condition pour chacune de ces ingérences dans les champs de compétences du Québec.

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 17 AVRIL 2024.**

Québec, ce vingt-et-unième jour de mai 2024

ARIANE BEAUREGARD

**Directrice de la séance et de la procédure parlementaire
Assemblée nationale**

